Les gauches « humanistes » et légalistes ont conduit les mouvements désespérés des sans-papiers à l'échec. Pendant ce temps, l'Etat engage une forte offensive contre les travailleurs illégaux ; pour préparer la riposte, il faut tirer le bilan de cette défaite.

Les faits sont là:

- sur 324 prolétaires sans-papiers recensés comme occupants de l'église Saint-Ambroise, 121 ont été régularisés, 15 ont été expulsés à ce jour et 188 n'auront pas de titre de séjour ;
- les 188 prolétaires qui ont essuyé un refus de régularisation, sont maintenant dans une situation qui est pire qu'avant : leurs noms, leurs photos et leurs domiciles sont désormais connus par les forces de police et ils ont tous reçu une injonction de quitter le territoire français ;
- au sein même du mouvement, l'idée, avancée par les faux amis du collège des médiateurs, qu'il y aurait des catégories de sans-papiers défendables et d'autres pas, a fait son chemin en affaiblissant celui-ci et en le divisant davantage ;
- environ 1000 prolétaires sans-papiers par mois continuent d'être expulsés de France dans des conditions de plus en plus inhumaines (charters de l'Armée, très fréquents passages à tabac, utilisation systématique de calmants, etc.);
- le gouvernement est en passe de préciser dans un sens plus répressif les lois Pasqua (harmonisation des pratiques préfectorales d'examen des dossiers, allongement de la période de rétention administrative, restriction du droit de recours contre une décision de reconduite à la frontière, meilleure maîtrise de l'octroi des certificats d'hébergement, etc.);
- renforcement du consensus général de toutes les forces politiques et syndicales bourgeoises autour de la répression des travailleurs clandestins.

Alors que le terrible échec des récents mouvements désespérés d'immigrés en situation irrégulière pèse et pèsera lourdement encore pendant longtemps sur le moral de cette fraction de la classe ouvrière, en avançant le mot d'ordre de la régularisation de tous ou d'une partie des sans-papiers, les bonnes âmes de gauche, largement responsables de ces échecs, cherchent une échappatoire à leur inefficacité patente dans la dénonciation la plus vigoureuse du travail clandestin. Toutes les gauches réunies et en état de « recomposition » avancée en vue des futures élections législatives, à l'unisson avec les droites, le centre et les fascistes, en demandent la répression la plus sévère par l'Etat.

Ces mêmes gauches, qui craignaient que l'« image de la France [aurait pu être] durablement ternie »¹ à la suite de la répression des sans-papiers de léglise Saint-Bernard, mais qui se réjouissent lorsque les produits français se vendent bien sur les places extérieures et les firmes nationales partent à la conquête de nouveaux marchés, font preuve – à l'exception près du PCF et de la CGT, toujours enfermés dans un nationalisme borné – d'un très grand réalisme économique face aux délocalisations dans des pays à main-d'œuvre meilleur marché.

Les gauches ont le culot d'occulter que le travail clandestin d'ici produit exactement les mêmes résultats néfastes sur les salaires des travailleurs légaux que les « glorieuses » implantations à l'étranger des entreprises françaises.

Pourtant, dans les pays capitalistes forts, la dimension productive des délocalisations est pour le moins aussi importante que celle du travail illégal intérieur. Deux exemples :

- le ministère de l'Industrie a estimé à près de 60 milliards de francs les importations de marchandises produites à l'étranger par des sociétés françaises entre avril 1994 et février 1995 ;
- en 1995, les fabricants allemands d'automobiles ont fabriqué 35 % de leurs véhicules dans leurs usines étrangères. En général, c'est seulement lorsque la dure épreuve des licenciements massifs arrive à échéance que les partis et les syndicats de gauche dénoncent la concurrence déloyale et le « dumping social » ... pour invariablement exiger que la production soit rapatriée, que l'Etat frappe le travail illégal, que les travailleurs d'ailleurs soient licenciés et que les clandestins d'ici soient virés et expulsés.

Au lieu de se battre pour l'unité internationale des exploités et pour l'amélioration générale de leur condition, en pleine conformité avec leur rôle si bien interprété de chiens de garde du capital, les gauches revendiquent plus de concurrence et plus de division entre les prolétaires.

Quand elles coiffent leur casquette humaniste, quand elles laissent pour un temps au vestiaire les habits ouvertement répressifs, les gauches veulent aussi faire croire que la sortie de la légalité administrative d'un certain nombre de travailleurs immigrés est la raison principale de la croissance du travail au noir. Ils feignent d'ignorer que, comme le rappelle le sociologue Jean-François Laé, chercheur au CNRS et auteur de Travailler au noir, publié aux éditions Métaillé, « c'est parce que l'économie est en crise que le travail "au noir" peut exister » (La Tribune du 12 avril 1996).

De même, ils occultent que, depuis les années '70, le travail clandestin s'est fortement développé en raison :

- de l'exacerbation de la concurrence entre les capitaux individuels ;
- de l'unification croissante du marché mondial et de l'intensification des échanges marchands;
- du ralentissement général du taux d'accumulation ;
- de l'augmentation de la productivité générale du travail.

¹ Appel « solennel » à Jacques Chirac du 20 août signé, entre autres, par R. Hue, A. Laguiller, A. Krivine, J.-P. Chevènement, D. Voynet, etc.

Dans les situations de crise ou de marasme économique, à la suite d'un accroissement massif du poids des machines dans la production, dans les conditions d'une guerre commerciale planétaire aiguë et de difficulté d'accumulation du capital, la course à la réalisation de toujours plus d'extraprofits, véritable but permanent de chaque capital, pousse à la généralisation et à l'amplification du recours patronal au travail illégal.

La restriction des coûts de production, qui est l'un des moyens principaux dont les patrons se servent pour réaliser des extraprofits, passe aussi par la réduction du coût du travail, qui, entre autres, peut indifféremment être obtenue en économisant sur les cotisations patronales et les prélèvements obligatoires (fraude fiscale et à la Sécu) ou/et en comprimant le salaire payé à l'ouvrier.

Si en plus, l'ouvrier n'est pas libre de vendre sa force du travail sur le marché du même nom, si l'ouvrier est écrasé par la peur d'être emprisonné, expulsé, ramené de force dans son pays d'origine, alors, les conditions sont réunies pour qu'il se livre docilement, pieds et poings liés, à son exploiteur.

Ensuite, plus le secteur du travail illégal s'étend, plus la concurrence entre ouvriers légaux et clandestins devient âpre, d'abord au sein du même secteur d'activités, puis entre tous les secteurs, et plus, au bout des comptes, le salaire de tous les ouvriers morfle. Désormais, le travail illégal, et plus largement l'activité marchande immergée, constituent des données économiques non négligeables. Le travail illégal est estimé représenter 67 milliards de francs, soit environ 1 % du PIB. L'économie souterraine représenterait un volume d'activité de 280 milliards de francs, soit 4,5 % du PIB.

Le secteur où le travail au noir est le plus présent, c'est le tourisme, évalué par le ministère de l'Emploi à 31% du travail total exécuté dans la branche, soit 5 points de plus que dans les secteurs du bâtiment, du textile-habillement et de la restauration.

Pour lutter efficacement contre ce fléau qui frappe une si grande partie du prolétariat, il faut tourner le dos aux recettes suicidaires concoctées par les gauches du capital.

Si l'on ne s'attaque pas <u>en premier</u> à la disparité de traitement entre ouvriers de la même catégorie et de la même branche, si l'on n'exige pas la dépénalisation intégrale pour les délits liés au travail clandestin pour tous les travailleurs, illégaux ou pas, mais au contraire l'on demande plus de répression, même l'obtention de la régularisation administrative la plus ample de travailleurs clandestins ne produirait aucun effet de réduction du travail au noir. En 1982, les régularisations massives n'ont pas freiné le travail au noir qui a continué de se développer.

Au contraire, un certain degré de répression du travail clandestin et des prolétaires illégaux, renforce l'un et accroît les bataillons des autres, car, par sa criminalisation, par la militarisation des quartiers où il s'exécute :

- le prix de la force de travail illégale diminue, en devenant relativement encore plus concurrentielle ;
- davantage de salariés étrangers sont foulés dans l'illégalité administrative.

De plus, elle permet à l'Etat de limiter la fraude à ses dépens. D'après un rapport remis le 9 mai 1996 au Premier ministre par les députés Charles-Amédée de Courson (UDF) et Gérard Léonard (RPR), le travail au noir, notamment dû, selon eux, à 800.000 immigrés clandestins – d'autres sources officielles parlent de « seulement » 150 à 350.000 étrangers en situation administrative irrégulière –, serait la principale cause des 175 à 235 milliards de francs perdus par l'Etat en cotisations et prélèvements divers.

C'est pour cela que, entre autres, quand les caisses de l'Etat ont plus de mal à se remplir, on assiste, comme maintenant, à une recrudescence de la répression policière du travail clandestin.

Mais en aucun cas l'Etat se livrera à un combat mortel contre les capitaux individuels qui échappent en partie ou complètement à son contrôle administratif et fiscal. Le travail au noir n'est pas, jusqu'à un certain point, contradictoire avec le travail légal ; on peut même dire que ces deux facettes de l'exploitation, jusqu'à un certain point, s'alimentent et se renforcent l'une l'autre au détriment des seuls prolétaires, et ce, indépendamment de leur situation réglementaire ou de leur position juridique au travail.

L'essor du travail au noir coïncide avec l'explosion du travail précaire ou gratuit dans toutes ses formes plus ou moins légales (stages non rémunérés, CDD, intérim, CES, CIE, etc.). Aussi, affirmer que le travail clandestin est le seul fait des sans-papiers ne correspond pas à la réalité même de la répression : d'après le dernier bilan annuel de la mission interministérielle de lutte contre le trafic de main-d'œuvre (Milutmo) qui vient de paraître, la part des Français verbalisés pour activités économiques illégales, a progressé, entre 1992 et 1994, de 51 à 57% du total. A l'inverse, le pourcentage des sans-papiers a chuté de 17 à 10%.

Dans ces conditions, et en l'absence d'un vaste mouvement prolétarien d'ensemble qui oeuvrerait activement <u>à la fois</u> pour le soutien sur leurs lieux d'exploitation des ouvriers illégaux et contre les négriers du travail clandestin, il est compréhensible et parfaitement prévisible que les prolétaires sans-papiers demeurent attachés et défendent malgré tout leurs maigres chaînes salariales.

Il serait profondément erroné de ne pas reconnaître que la classe ouvrière française, encore maintenant, est très loin de faire sien ce combat ². Semer l'illusion, comme l'ont amplement fait durant ces derniers mois les partis et syndicats de la gauche humaniste, ces vaillants chevaliers de la République française et de ses « droits de l'homme », qu'en multipliant les actions désespérées comme celle de l'église Saint-Bernard on pourrait obtenir gain de cause, revient tout bonnement à jeter des prolétaires affaiblis et désemparés en pâture de l'adversaire de classe.

POUR LE COMMUNISME

28 septembre 1996.

² D'après un sondage du Monde du 27.08.96, 46% des ouvriers interrogés manifestent de l'hostilité pour le mouvement des sanspapiers, tandis que seulement 37% le trouvent sympathique. Aussi, 19% des personnes interrogées, toutes classes sociales confondues, prônent l'assouplissement des lois Pasqua et 4% leur suppression. Les restants sont partagés entre le souhait du maintien (35%) et leur renforcement (33%).